

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2011

VILLE DE MONTREUIL

Nombre de membres composant le Conseil : 53

A l'ouverture A partir de la question 8 A partir de la question 2 A partir de la question 22 A partir de la question 27 A partir de la question 42

Présents : 47 Présents : 46 Présents : 45 Présents : 44 Présents : 43 Présents : 42  
Pouvoirs : 6 Pouvoirs : 7 Pouvoirs : 8 Pouvoirs : 9 Pouvoirs : 10 Pouvoirs : 10  
Absent : 1

Séance du Conseil municipal du 12 mai 2011

L'an 2011, le jeudi 12 mai à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 29 avril 2011.

Sont présents :

Mme VOYNET, M SAUNIER jusqu'à la question 41, Mme FRERY, M. MOSMANT, M. BENDADA, M. PETITJEAN, Mme CASALASPRO, Mme VANSTEENKISTE, Mme PILON, Mme HEUGAS, M. CUFFINI, Mme BOURDAIS, M ROBEL, Mme COMPAIN Adjoints, M MONTEAGLE, M. CALLES, M REZNIK, Mme ZEIDENBERG jusqu'à la question 21, M DESGRANGES, Mme SAHOUM, Mme REEKERS, M VACCA, Mme NDZAKOU, Mme PERRIER, M BARRY, Mme MEKIRI jusqu'à la question 26, Mme MENHOUDJ, M RABHI, Mme SALVADORI, M HAZIZA Conseillers municipaux délégués, M. CHAIZE, M MIRANDA jusqu'à la question 11, Mme VIPREY, M. MARTINEZ, M TUAILLON ; Mme PASCUAL, Mme GUAZZELLI jusqu'à la question 7, M BRARD, M. SEREY, Mme CREACHCADEC, Mme ATTIA, Mme BENSALD, M MOLOSSI, Mme A LORCA, M MAMADOU, M LE CHEQUER, Mme PRADOS, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M BERNARD à Mme NDZAKOU ;  
Mme MEKIRI à M PETITJEAN à partir de la question 27 ;  
Mme ZEIDENBERG à Mme HEUGAS à partir de la question 22 ;  
Mme SAYAC à M CHAIZE ;  
Mme LEPRETRE à Mme VIPREY ;  
Mme GUAZZELLI à Mme PASCUAL à partir de la question 8 ;  
M MIRANDA à M MARTINEZ à partir de la question 12 ;  
M GAILLARD à M TUAILLON ;  
M BELTRAN à Mme ATTIA ;  
Mme DE KERAUTEM à Mme LORCA ;

Absent :

M. SAUNIER à partir de la question 42,

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, Mme VANSTEENKISTE, Mme ZEIDENBERG et M TUAILLON ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

Sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19 heures.

<><><>

1 Approbation de procès-verbal :

1-1 : Séance du 31 mars 2011 :

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 31 mars.

1-2 : Séance du 2 avril 2011 :

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 2 avril 2011.

<><><>

2- Vœu :

**DEL2011\_095 : Vœu pour l'organisation d'une votation citoyenne à MONTREUIL sur le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales.**

Considérant que l'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies par résolution du 10 décembre 1948 proclame que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »,

Considérant que des Etats membres de l'Union Européenne ou du Conseil de l'Europe comme le Danemark, les Pays bas, la Finlande, l'Irlande, la Belgique, le Luxembourg, l'Estonie, la Lituanie, la République Tchèque, la Slovénie ont adopté des législations accordant sous diverses formes le droit de vote de leurs résidents étrangers,

Considérant que la France est l'un des Etats membres de l'Union Européenne à maintenir l'une des législations les plus restrictives en matière de droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires aux élections locales,

Considérant que la question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers est posée depuis plus de trente ans en France alors que les sondages indiquent depuis de nombreuses années, que l'opinion publique française est favorable au droit de vote des résidents étrangers.

Considérant que depuis 1992, le droit de vote est accordé aux résidents étrangers issus des Etats membres de l'Union Européenne créant ainsi une discrimination à l'égard des résidents étrangers non communautaires,

Considérant qu'aujourd'hui déjà, de très nombreux résidents étrangers participent à la vie citoyenne, ce qui démontre bien que le statut de citoyen dans une ville ne doit pas être lié à la nationalité,

Considérant que les Montreuillois étrangers comme les Montreuillois de nationalité française sont impliqués dans la vie de la cité : ils y paient l'impôt, ils participent à la vie économique, sociale, culturelle et associative et contribuent déjà à la vie citoyenne en étant responsables d'associations, délégués syndicaux, représentants de parents d'élèves, électeurs pour la désignation des conseils de prud'hommes...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales et demande au gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour de la session parlementaire un projet de loi instaurant ce droit.

Pour appuyer cette démarche, le Conseil Municipal décide d'organiser un débat dans la ville et de favoriser la consultation de la population en accueillant une votation citoyenne organisée avec la Ligue des Droits de l'Homme de Montreuil, votation ouverte à l'ensemble des habitants montreuillois âgés de 18 ans et plus.

<><><>

### 3- Délibérations

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

#### **DEL2011\_096 : Election d'Adjoints à Madame la Maire.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

30 voix pour,

23 ne participent pas au vote : A. TUAILLON, D. CHAIZE, S. GAILLARD, S. GUZZELLI, A.-C. LEPRETRE, M. MARTINEZ, F. MIRANDA, C. PASCUAL, N. SAYAC M. VIPREY, D. ATTIA, S. BELTRAN, M. BENSALD, J.J. SEREY, F. MOLOSSI, A. LORCA, G. DE KERAUTEM, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS, C. MAMADOU, J.P. BRARD, B. SAUNIER

DECIDE

Article 1 : Fixe à 15 le nombre de postes d'adjoints à la Maire en application de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

Article 2 : Fixe à 3 le nombre d'adjoints à la Maire supplémentaires chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers.

Article 3 : Désigne quatre scrutateurs - Mme. SALVADORI, Mme GUZZELLI, M. TUAILLON, M. MAMADOU chargés du dépouillement des votes,

Article 4 : Procède à l'élection au scrutin secret de 7 Adjoints à Madame la Maire afin de pourvoir les postes d'adjoints vacants n° 1 et 5, les postes supplémentaires n° 14, 15 et les postes d'adjoints de quartier n° 16, 17 et 18.

Article 5 : Décide que dans le cas où un ou plusieurs Adjoints actuels seraient élus lors de l'élection prévue à l'article 4 ci-dessus, il sera pourvu immédiatement, par élection au scrutin secret, au remplacement, poste à poste, des postes devenus vacants en conservant les rangs existants.

#### **DEL2011\_097 : Quartier de la mairie - ZAC cœur de ville : demandes de participations par la Ville pour le financement d'une structure multi-accueil et un relais petite enfance**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1: Autorise la Maire à signer et déposer toutes les demandes d'aides financières à l'investissement pour ces équipements au bénéfice de la Ville auprès des divers financeurs, notamment auprès du conseil régional d'Ile de France, du conseil général de la Seine Saint-Denis, de la caisse d'allocations familiales de la Seine Saint-Denis, et de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales

Article 2 : Prend acte qu'une part des aides à l'investissement viendra en déduction de la participation de la Ville aux équipements publics inscrite au bilan prévisionnel de la ZAC .

#### **DEL2011\_098 : Approbation des conventions et avenants relatifs aux aides financières entre la ville de Montreuil et les partenaires financeurs (la C.A.F. de la Seine-Saint-Denis et le Conseil général) pour la création du multi-accueil rue du jardin école, Maurice Titran**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'approuver et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention n°10-359 d'aide financière au fonctionnement passée entre la ville de Montreuil et la C.A.F. de Seine-Saint-Denis dans le cadre du financement des projets de la dynamique « espoir banlieue ».

Article 2 : d'approuver et d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 26 janvier 2010 entre le Département de la Seine St Denis et la commune de Montreuil au titre du subventionnement départemental des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans ;

Article 3 : d'approuver et d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions n° n°10-520 et 10-524 d'aide financière au fonctionnement passée entre la ville de Montreuil et la C.A.F. de Seine-Saint-Denis dans le cadre du financement du Facej ZUS.

#### **DEL2011\_099 : Sollicitation d'aide financière par la ville de Montreuil auprès des divers partenaires financeurs pour le projet de transfert et création de structure multi-accueil dans le pavillon Jacques DUCLOS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1: Autorise Madame la Maire à signer et déposer toutes les demandes d'aides financières à l'investissement, et au fonctionnement, pour cet équipement auprès des divers financeurs, notamment la CAF de Seine- St- Denis, la CNAF, le Conseil général et le Conseil régional.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer toute convention de financement en découlant.

**DEL2011\_100 : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association Initiative Emploi, porteuse du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'association Initiative Emploi, porteuse du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL2011\_101 : Approbation de la programmation 2011 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) pour ce qui concerne l'Etat et la Ville de Montreuil.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Approuve la programmation 2011 du contrat urbain de cohésion sociale présentée dans le tableau ci-annexé et autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ce tableau, et les actes en découlant.

Article 2 : Accepte, pour le paiement de la part ville dans le cadre de la programmation CUCS 2011, le versement des subventions suivantes :

<b>Maison des Femmes de Montreuil</b> <b>Plate-forme d'accueil</b>	<b>4 000 €</b>
<i>A L'adresse du jeu</i> <i>Le jeu pour tous</i>	<b>1 000 €</b>
<b>Internet Accompagné en Compagnie</b> <i>Internet pour tous</i>	<b>3 000 €</b>
<b>L'atelier documentaire Montreuil</b> <i>Cinéma documentaire pour les jeunes de La Noue</i>	<b>2 000 €</b>
<b>L'accoudoir</b> <i>Le théâtre pour lutter contre les conflits</i>	<b>2 100 €</b>

**Espace évasion**

*Jam' Moulin* **1 500€**  
*Les Minots* **1 500 €**

**Accents têtus**

*Je t'ai écrit une histoire à cache-cache avec les mots* **1 700 €**

**Cinévie**

*Expression cité ciné 2011* **6 500 €**  
*Plan d'insert, phase préparatoire* **4 000€**

**L'arbre aux graffitis**

*Ateliers culturels dans le quartier Bel-Air, Grands-Pêcheurs, Ernest Renan* **2 000 €**

**ASCMB**

*Sport-étude, espérance et solidarité autour d'un ballon* **4 000 €**

**Association Départementale pour la Promotion des Tsiganes (ADEPT)**

*Appui à l'insertion sociale et économique des Tsiganes et gens du voyage* **3 000 €**

**Lez'arts dans les murs**

*Lez'arts aux enfants* **3 000 €**

**Jeunes talents**

*Ateliers sportifs en direction d'un public féminin en horaires adaptés avec modes de gardes* **1 930 €**

**Ottoproduction**

*Mémoire collective* **2 000€**  
*Regards sur Montreuil : du documentaire à la fiction* **2 000€**

**Lucioles cinéma**

*Filmer à pleine ouverture* **3 000 €**

**Fonds d'Initiative Locale (FIL)**

*Gestion du fonds de participation des habitants* **1 400 €**

**Association des Femmes des Morillons**

*Action de développement de quartier/ADQ – Femmes en action* **2 650 €**

**Divers cités**

*Le multimédia et les nouvelles technologies comme levier de prévention et d'éducation* **2 000 €**

**Adoma**

*Mise en place d'un jardin partagé* **2 000 €**

**Rues et cités**

*Chantier éducatif : valorisation d'un espace associatif, un levier pour rencontrer autrui* **3 125 €**  
*Permanences filles* **750 €**  
*Retrouver l'estime de soi, de l'écriture à la mise en scène* **2 000 €**

**IMEPP**

*Chantier d'insertion petite enfance* **3 000 €**

<b>EGEE</b>	<b>2 100 €</b>
<b>Création d'activités en ZUS</b>	<b>1 500 €</b>
<i>Apprendre autrement : l'éducation populaire au service du vivre ensemble</i>	
<b>Association quartier Ruffins/Théophile Sueur</b>	<b>1 000 €</b>
<i>Jardin pédagogique</i>	
<b>Agence locale de l'énergie MVE</b>	<b>3 000 €</b>
<i>Lutte contre la précarité énergétique</i>	
<b>Les routes du futur</b>	<b>2 000 €</b>
<i>La beauté engagée</i>	
<b>Rugby club Montreuillois</b>	<b>2 500 €</b>
<i>Rugby en pieds d'immeubles</i>	
<b>Association des femmes de la Boissière (AFB)</b>	<b>5 162 €</b>
<i>Communiquer en langue française et lire la société d'accueil afin d'être en capacité d'y tenir sa place</i>	
<b>Ensemble Notre Quartier</b>	<b>1 500 €</b>
<i>Création d'événements annuels à caractère convivial intergénérationnel interculturel et d'éducation populaire</i>	
<b>Au bonheur des tout petits (ABTP)</b>	<b>1 320 €</b>
<i>Les atouts de la double culture</i>	
<b>Soit un total de</b>	<b>85 237 €</b>

La dépense en découlant est inscrite au budget général sous l'imputation : **nature : 6574 fonctions :**

- 0200 (F861), 02003 (F864), 02001 (F865) Direction citoyenneté, politique de la Ville et vie des quartiers
- 907 (F8373) Service développement de l'emploi
- 5240 (F694) Service intégration et lutte contre les discriminations
- 1100 (F1802) Direction de la tranquillité publique
- 8300 (F184), 02013 (F232) Direction du développement durable

article 3 : Accepte le principe d'une subvention de l'état à la ville de 76 000 euros pour le cofinancement de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (mous) et une subvention de 93 900€ correspondant aux actions initiées par les services de la ville mentionnées au tableau joint et autorise dans ces conditions madame la maire, ou son représentant délégué, à signer les actes qui seront nécessaires au versement de la somme par l'ACSE.

la recette en découlant est inscrite au budget général sous l'imputation : nature 74718 fonction 0200 (f861)

Article 4 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué à la politique de la ville, à signer les actes et à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL2011\_102 : Approbation de l'AVENANT N°2 à la Convention pluriannuelle signée le 23 avril 2007 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la ville de Montreuil et les partenaires du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS) du quartier Bel Air – Grands Pêcheurs.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2007-2012 signée le 23 avril 2007, relative au projet de rénovation urbaine et sociale (PRUS) Bel Air-Grands Pêcheurs, avec l'ensemble de ses annexes notamment la maquette financière ajustée et le planning opérationnel prévisionnel.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son Adjoint délégué, à signer l'avenant n°2 et les actes ultérieurs en découlant dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL2011\_103 : Dénomination de la voie nouvelle « Rue Sud »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE

Article unique : Nomme la voie nouvelle « Rue Sud » entre la rue du Bel Air et la rue Lenain de Tillemont : « rue de Yélimané »

**DEL2011\_104 : Bas Montreuil - Modalités de concertation en vue de la création d'une ZAC Multisites dans le bas Montreuil**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par  
31 pour

2 contre : C. MAMADOU ; J.P BRARD.

20 abstentions : D CHAIZE, S GAILLARD, F MIRANDA, M VIPREY, M. MARTINEZ, A TUAILLON, C PASCUAL, S GUZZELLI, A-C LEPRETRE, N SAYAC, D. ATTIA, S. BELTRAN, M. BENSALID, JJ. SEREY, F. MOLOSSI, A LORCA, G. DE KERAUTEM, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS

DECIDE

Article 1 : Les objectifs poursuivis par la Ville de Montreuil dans le cadre de la future Zone d'Aménagement Concertée-multisites bas Montreuil, sont approuvés. Ils consistent notamment à :

- contribuer au renouvellement urbain et à la production de logements, en respectant une diversité des typologies d'habitat, des catégories d'occupants, et des statuts (logement social, accession sociale, accession libre),
- améliorer la qualité des espaces publics et espaces verts du quartier,
- créer les équipements nécessaires aux besoins des habitants actuels et des nouveaux habitants,
- préserver les qualités architecturales et paysagères du bas Montreuil,
- favoriser le maintien et l'installation d'activités économiques diversifiées en mixité avec l'habitat.

Article 2 : La mise en œuvre d'une concertation préalable à la création de la future Zone d'Aménagement Concertée multisites bas Montreuil, est approuvée, ainsi que les modalités d'organisation de cette concertation, consistant notamment en :

- des actions diversifiées visant à informer les habitants (articles dans le journal municipal, page sur le site Internet de la Ville, brochure et/ou exposition...),
- l'organisation de temps d'échange et de dialogue,
- la tenue de registres, papier et informatique, pour recueillir les avis exprimés.

**DEL2011\_105 : Bas Montreuil - Modalités de concertation en vue de la création d'une Zone d'aménagement concerté sur la partie ouest de la rue de Paris**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A la majorité par

31 pour  
2 contre : C. MAMADOU ; J.P BRARD.

20 abstentions : D CHAIZE, S GAILLARD, F MIRANDA, M VIPREY, M. MARTINEZ, A TUAILLON, C PASCUAL, S GUZZELLI, A-C LEPRETRE, N SAYAC, D. ATTIA, S. BELTRAN, M. BENSALD, J.J. SEREY, F. MOLOSSI, A LORCA, G. DE KERAUTEM, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS

DECIDE

Article 1 : Les objectifs poursuivis par la Ville de Montreuil dans le cadre de la future Zone d'Aménagement Concertée sur l'ouest de la rue de Paris, sont approuvés. Ils consistent notamment à :

- résorber l'habitat dégradé,
- contribuer au renouvellement urbain et à la production de logements, en respectant une diversité des typologies d'habitat, des catégories d'occupants, et des statuts (logement social, accession sociale, accession libre)
- améliorer la qualité des espaces publics et espaces verts du quartier,
- créer les équipements nécessaires aux besoins des habitants actuels et des nouveaux habitants,
- préserver les qualités architecturales et paysagères du bas Montreuil
- favoriser le maintien et l'installation d'activités économiques diversifiées en mixité avec l'habitat.

Article 2 : La mise en œuvre d'une concertation préalable à la création de la future Zone d'Aménagement Concertée sur l'ouest de la rue de Paris, est approuvée, ainsi que les modalités d'organisation de cette concertation, consistant notamment en :

- des actions diversifiées visant à informer les habitants (articles dans le journal municipal, page sur le site Internet de la Ville, brochure et/ou exposition...),
- l'organisation de temps d'échange et de dialogue,
- la tenue de registres, papier et informatique, pour recueillir les avis exprimés.

**DEL2011\_106 : Autorisation à solliciter les subventions afférentes à la réalisation d'une étude de définition et de dimensionnement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'ANAH une subvention au taux de 50% pour le financement de la mission d'étude de définition et de dimensionnement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain ,

Article 2 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 2031 ; fonction : 722 ; opération : I8476.

**DEL2011\_107 : Mise en conformité du droit de préemption urbain renforcé suite à l'adoption du P.L.U.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A la majorité par :

41 voix pour,  
4 ne participent pas au vote : D. ATTIA, S. BELTRAN, M. BENSALD, J.J. SEREY  
8 abstentions : F. MOLOSSI, A LORCA, G. DE KERAUTEM, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS, C MAMADOU, JP. BRARD

DECIDE

Article unique : Constate la suppression du droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble des zones naturelles prévues au P.L.U.

**DEL2011\_108 : Permis de construire pour les travaux de construction d'un nouveau groupe scolaire et d'un centre de loisirs ainsi que l'aménagement d'un jardin public.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A la majorité par

34 voix pour  
12 voix contre : A. TUAILLON, D.CHAIZE, S. GAILLARD, S. GUZZELLI, A-C. LEPRETRE, M. MARTINEZ, F. MIRANDA, C.PASCUAL, N. SAYAC M. VIPREY, C MAMADOU, JP. BRARD  
7 abstentions : J.J. SEREY, F. MOLOSSI, A LORCA, G. DE KERAUTEM, D. CREACHCADEC, G. LE CHEQUER, J. PRADOS

DECIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à signer les autorisations administratives nécessaires correspondant au projet dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL2011\_109 : création d'emplois saisonniers dans les différents services de la ville pour l'été 2011**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Les emplois saisonniers suivants pour les différents services de la ville seront créés et rémunérés comme suit :

- 51 « mois/agents » dans le cadre d'emploi des adjoints techniques (IM 296 maximum)
- 17 « mois/agents » dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (IM 296 maximum)

- 5 postes « mois/agents » dans le cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives (IM 463 maximum).

Article 2 : Les dépenses résultant de ces décisions seront imputées au budget de l'exercice en cours :

Nature : 64131 rémunération du personnel non titulaire  
6331 - 6332 - 6336 - 6451 - 6458 charges sociales  
Fonction : 0203 (administration générale de la collectivité - personnel)

**DEL2011\_110 : Renouvellement du projet social de la maison de quartier Lounès Matoub – centre social du Bas Montreuil pour le projet « animation globale » et création du projet « animation collective famille » en vue de leur examen pour agréments délivrés par la Caisse d'Allocations familiales pour les périodes d'août 2011 à juillet 2014.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la mise en œuvre des grands axes proposés dans le projet social de la maison de quartier Lounès Matoub – centre social du Bas Montreuil tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Accepte la transmission, à la Caisse d'Allocations familiales, du dossier constituant le projet social aux fins d'examen pour obtention des agréments « animation globale et coordination » et « Animation collective famille ».

**DEL2011\_111 : Approbation de la convention N°11-036 relative à l'attribution de chèquiers lecture aux enfants participant aux activités d'accompagnement scolaire dans les structures agréées CLAS dans le cadre de l'opération Lire-Ecrire-Grandir en Seine Saint Denis entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis pour la maison de quartier Espéranto.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention N°11-036 relative à l'attribution de chèquiers lecture aux enfants participant aux activités d'accompagnement scolaire dans les structures agréées CLAS dans le cadre de l'opération Lire-Ecrire- entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour la maison de quartier Espéranto ci-annexée.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL2011\_112 : Approbation de la convention N°11-143 relative à l'attribution d'un chéquier lecture nominatif d'une valeur totale de 500 euros à chaque structure agréée proposant régulièrement une activité d'accompagnement à la scolarité en 2010-2011 en direction des enfants de la Seine Saint Denis, pour l'acquisition de livres destinés à sa bibliothèque.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention N°11-143 relative à l'attribution d'un chéquier lecture nominatif d'une valeur totale de 500 euros à chaque structure agréée proposant régulièrement une activité d'accompagnement à la scolarité en 2010-2011 en direction des enfants de la Seine Saint Denis, pour l'acquisition de livres destinés à sa bibliothèque.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL2011\_113 : Approbation de la convention entre l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et la ville de Montreuil afin de permettre aux familles les plus démunies de profiter de vacances à tarif préférentiel.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances au titre du dispositif « Bourse Solidarité Vacances » annexée à la présente délibération. Cette convention sera effective jusqu'à juin 2013.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances.

Article 3 : Sollicite l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances au titre du dispositif « Aides aux projets vacances ».

**DEL2011\_114 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement « Accueil des enfants en situation de handicap » dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les accueils de loisirs sans hébergement »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement « Accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les accueils de loisirs sans hébergement » à conclure pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012 annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention et à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL2011\_115 : Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association CONCORDIA relative à l'organisation d'un chantier international à Sampzon.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le projet «chantier international à Sampzon» d'un montant total de 14 130€.

Article 2 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association CONCORDIA d'un montant de 3 960€ relative à l'organisation de ce chantier annexée à la présente délibération.

Article 3 : Adhère à l'association CONCORDIA pour l'année 2011 en s'acquittant du montant de 20€

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer la convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 6288 ; fonction : 4220 ; opération : F 4411.

**DEL2011\_116 : Avenant à la convention entre la ville de Montreuil et la Régie de quartier pour le versement d'une subvention exceptionnelle**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de cinq mille euros à la Régie de quartier à Montreuil ;

Article 2 : Approuve l'avenant à la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Régie de quartier à Montreuil » ;

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant à la convention ;

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : Nature 6574 « Subventions » - Fonction 907-Insertion.

**DEL2011\_117 : Attribution d'une subvention à l'association (APECEK) pour la promotion de l'éducation, de la culture et des échanges avec KEGOUDOU (Sénégal)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accorde une subvention sur projet à l'association (APECEK) pour la promotion de l'éducation, de la culture et des échanges avec KEGOUDOU (Sénégal) pour un montant de 1 150€ en soutien de l'organisation de la manifestation « Montreuil Couleurs » du 30 avril à la salle des fêtes de l'hôtel de ville.

Article 2 La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : code nature : 6574 ; code fonction : 025 code opération F648 sur projets.

**DEL2011\_118: Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Simia Enfants d'Ukraine" destinée à apporter un soutien à l'accueil d'un enfant ukrainien affecté par la contamination radioactive suite à la catastrophe de Tchernobyl**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € destinée au financement du séjour réparateur d'un mois de Taisiya Korytova au sein d'une famille montreuilloise, dans le cadre de l'accueil de 200 enfants ukrainiens en France organisé par *Simia Enfants d'Ukraine*.

Article 2 : Dit que cette subvention exceptionnelle sera versée à *Simia Enfants d'Ukraine*.

Article 3 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice en cours sous la rubrique suivante : nature : 6748 ; fonction : 5241 ; opération F9206 (subventions exceptionnelles).

**DEL2011\_119 : Cession au profit de SNC DE BEAUVOIR d'une partie de la parcelle BF 179p d'une surface de 14 m<sup>2</sup> située rue Simone de Beauvoir**

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

43 voix pour,

10 abstentions : A. TUAILLON, D.CHAIZE, S. GAILLARD, S. GUZZELLI, A-C. LEPRETRE, M. MARTINEZ, F. MIRANDA, C.PASCUAL, N. SAYAC M. VIPREY

DECIDE

Article 1 : Approuve la cession d'une partie de la parcelle BF 179 p d'une surface de 14 m<sup>2</sup> située rue Simone de Beauvoir, au profit de la société SNC DE BEAUVOIR en contrepartie du versement de la somme de 1 260 euros ;

Article 2 : Approuve la signature par Madame la Maire, ou un adjoint habilité à cet effet, d'un protocole d'accord entre la ville de Montreuil et SNC DE BEAUVOIR reprenant les termes de l'accord intervenu entre les parties ;

Article 3 : Autorise Madame la Maire, ou un adjoint habilité à cet effet, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire ;

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou un adjoint habilité à cet effet, à signer les actes et toutes les autorisations administratives en découlant ;

Article 5 : la recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire :  
nature : 775 ; fonction : 8201 ; opération : F040

**DEL2011\_120 : Garantie de la ville à hauteur de 100% au bénéfice de l'Association pour le Développement des Foyers (ADEF), pour un prêt global de 3.052.297 € consenti par le Groupement interprofessionnel pour la Construction (GIC), destiné au financement de travaux complémentaires de réhabilitation et de travaux de rénovation des locaux dédiés à l'activité de restauration, au foyer de travailleurs migrants situé 141 avenue Lenain de Tillemont à Montreuil.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de l'emprunt d'un montant global de 3.052.297 € contracté par l'Association pour le Développement des Foyers (ADEF) auprès du Groupement interprofessionnel pour la Construction GIC, destiné à financer les travaux complémentaires de réhabilitation et les travaux de rénovation des locaux dédiés à l'activité de restauration, au foyer de travailleurs migrants Lenain de Tillemont situé 141 avenue Lenain de Tillemont à Montreuil.

Article 2 : Accepte les caractéristiques du prêt consenti par le GIC aux conditions suivantes :

Montant du prêt	: 3.052.297 €
Durée du prêt	: 24 ans
Taux	: 0,50%
Echéances	: annuelles constantes à terme échu
Décassement	: en une seule fois

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt soit une période d'amortissement de 24 ans. La garantie de la commune porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association ADEF dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple du Groupement Interprofessionnel pour la Construction GIC, la commune de Montreuil s'engage à se substituer à l'association ADEF pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Au cas où l'ADEF pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la commune de Montreuil s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification du GIC par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil municipal de la ville de Montreuil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 6 : L'ADEF s'engage à réaliser les attributions de chambres en concertation avec la Ville de Montreuil. La commune de Montreuil se voit attribuer un droit de réservation correspondant à 20% (soit 66 chambres) sur la durée du prêt concerné.

Article 7 : Le Conseil Municipal autorise la Maire à intervenir à l'avenant à la convention qui sera passée entre le Préfet de la Seine Saint Denis, (ex UESL) Action Logement, le GIC, OSICA et l'ADEF et à signer la convention de garantie entre la ville et l'ADEF ayant pour objet de

déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la ville à l'emprunt visé ci-dessus.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés de la Maire, les adjoints signent en lieu et place de la Maire dans l'ordre du tableau.

Article 8 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer la convention de réservations de chambres à intervenir, ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attributions, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL2011\_121 : Validation de la création du Conseil de quartier CŒUR DE VILLE – CENTRE VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de quartier CŒUR DE VILLE – CENTRE VILLE est validé. Son territoire d'intervention sera conforme à la délimitation du quartier 8 validée par le Conseil municipal du 26 juin 2003,

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué à la Démocratie locale et à la Vie associative, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL2011\_122 : Quartier de la mairie - ZAC Franklin - Walweil confiée par la Ville de Montreuil à la SEM MODEV- Approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales 2010.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2010 présenté par la SEM MODEV pour la ZAC Franklin - Walweil.

Article 2 : La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**DEL2011\_123 : Quartier de la mairie – ZAC Franklin-Walweil confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation de la suppression de la ZAC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité



DECIDE

Article 1 : donne quitus à l'aménageur MODEV

Article 2 : approuve la suppression de la zone d'aménagement concerté Franklin-Walwein

Article 3 : approuve l'intégration de son plan d'aménagement de la zone au PLU en vigueur

Article 4 : décide sur ce périmètre le retour de l'application des taxes et participations en vigueur relevant des autorisations relatives au droit du sol

Article 5 : la présente décision fera l'objet de mesures de publicité et d'information prévues par l'article R 311-12 du code de l'urbanisme et le dossier annexé sera consultable à la direction de l'Urbanisme et de l'habitat, 3 rue de Rosny, Montreuil.

**DEL2011\_124 : Cession d'une propriété sise 14 rue Pépin à l'association Aurore et approbation de la promesse de vente.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la cession au prix de 555 000 euros de la parcelle AI 185 au profit de l'association Aurore ;

Article 2 : Approuve la promesse de vente entre la Ville de Montreuil et l'association Aurore ;

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou un adjoint habilité à cet effet, à signer l'acte à intervenir et la promesse de vente, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL2011\_125 : ZAC Beaumarchais confiée par la Ville de Montreuil à la SEM MODEV – Approbation du Compte Rendu Annuel aux collectivités 2010.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2010 présenté par la SEM MODEV,

Article 2 : Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**DEL2011\_126 : ZAC Beaumarchais confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation de la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : donne quitus à l'aménageur MODEV

Article 2 : approuve la suppression de la ZAC Beaumarchais

Article 3 : approuve l'intégration de son plan d'aménagement de la zone au PLU en vigueur

Article 4 : décide sur ce périmètre le retour de l'application des taxes et participations en vigueur relevant des autorisations relatives au droit du sol

Article 5 : la présente décision fera l'objet de mesures de publicité et d'information prévues par l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, et le dossier annexé sera consultable à la direction de l'Urbanisme et de l'habitat, 3 rue de Rosny, Montreuil.

**DEL2011\_127 : ZAC Garibaldi confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales 2010.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2010 présenté par la SEM MODEV.

**DEL2011\_128 : ZAC Garibaldi confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation de la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : donne quitus à l'aménageur MODEV.

Article 2 : approuve la suppression de la ZAC Garibaldi.

Article 3 : approuve l'intégration de son plan d'aménagement de la zone au PLU en vigueur.

Article 4 : décide sur ce périmètre le retour de l'application des taxes et participations en vigueur relevant des autorisations relatives au droit du sol.

Article 5 : la présente décision fera l'objet de mesures de publicité et d'information prévues par l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, et le dossier annexé sera consultable à la direction de l'urbanisme et de l'habitat, 3 rue de Rosny, Montreuil.

**DEL2011\_129 : Quartier de la mairie - ZAC Rosny-Vitry confiée par la Ville de Montreuil à la SEM Modev - Approbation du compte rendu annuel aux collectivités locales 2010.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le compte rendu annuel de l'année 2010 présenté par la SEM MODEV pour la ZAC Rosny - Vitry.

**DEL2011\_130 : Quartier de la Mairie - ZAC Rosny-Vitry confiée à la Ville de Montreuil à la SEM MODEV - Approbation de la suppression de la ZAC.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : donne quitus à l'aménageur MODEV

Article 2 : approuve la suppression de la zone d'aménagement concerté Rosny Vitry

Article 3 : approuve l'intégration de son plan d'aménagement de la zone au PLU en vigueur

Article 4 : décide sur ce périmètre le retour de l'application des taxes et participations en vigueur relevant des autorisations relatives au droit du sol

Article 5 : la présente décision fera l'objet de mesures de publicité et d'information prévues par l'article R 311-12 du code de l'Urbanisme, et le dossier annexé sera consultable à la direction de l'Urbanisme et de l'habitat, 3 rue de Rosny, Montreuil.

**DEL2011\_131 : Avenant à la garantie de la ville à la SA d'HLM EFIDIS pour un prêt PLS de 7.100.000€, consenti par le Crédit Foncier de France, destiné au financement de l'opération de construction neuve de 45 logements individuels située au 167 à 185 rue Edouard Branly, 140 et 164/166 rue du Président Salvador Allende à Montreuil. (délibération modificative n° 2005- 123).**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte l'avenant à la garantie d'emprunt accordée par délibération du conseil municipal du 21 avril 2005 à EFIDIS pour le financement de l'opération de construction de 45 logements individuels située au 167 à 185 rue Edouard Branly, 140 et 164/166 rue du Président Salvador Allende à Montreuil.

Article 2 : Modifie et réduit le montant global du prêt garanti de 7 100 000 € à 4 700 000 €, les conditions financières du prêt restant inchangées.

Article 3: les autres articles restent inchangés.

Article 4 : Autorise Madame la Maire à signer l'avenant à la convention de garantie d'emprunt passé entre la ville et EFIDIS.

**DEL2011\_132 : Annulation de la dette locative de Monsieur José LOUIS, ancien locataire au 236 rue de Paris.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accorde à Monsieur José LOUIS, résidant 4/8 rue du Berger à Montreuil, une remise gracieuse sur ses dettes locatives à hauteur de 4 205€.

Article 2 : Annule les titres correspondants par l'émission d'un mandat d'un montant de 4 205€.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 673 ; fonction : 710 ; opération : F8435.

**DEL2011\_133 : Annulation de la dette locative de Monsieur Marco MANCERA, ancien locataire d'un terrain sis 27 rue Saint Antoine.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accorde à Monsieur Mancera MARCO, résidant 14 rue Beaumarchais à Montreuil, une remise gracieuse sur ses dettes locatives à hauteur de 3 359,12€.

Article 2 : Annule les titres correspondants par l'émission d'un mandat d'un montant de 3 359,12€.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 673 ; fonction : 710 ; opération : F8435.

**DEL2011\_134 : Cession du terrain communal sis 44 rue Hoche au profit de la SCI en cours de constitution « CPA - 44 Hoche » et approbation de la promesse de vente.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la cession du terrain sis 44 rue Hoche cadastré section AL 152 et 153 au profit de la SCI « CPA-44 Hoche » au prix de France Domaine, soit 440 000€ et la promesse de vente, sachant que ce prix est susceptible d'évoluer selon une marge de 2,5% en plus ou en moins en fonction de la SHON développée.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou un Adjoint habilité à signer la promesse de vente ainsi que l'acte à intervenir, dès que la présente délibération sera exécutoire.

**DEL2011\_135 : Cession du lot 42 sis 12 rue Marcel Sembat cadastré section AR n°81 au profit de Madame EL FERDJANI et approbation de la promesse de vente.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la cession au profit de Madame EL FERDJANI du logement (lot n° 42) sis 12 rue Marcel Sembat, cadastré section AR n° 81 au prix de 28 000 €

Article 2 : Approuve la promesse de vente ;

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou un adjoint habilité à cet effet, à signer l'acte à intervenir et la promesse de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL2011\_136 : Approbation de la convention établissant les modalités du reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de la ville de Montreuil à la Communauté d'agglomération Est Ensemble.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération Est Ensemble fixant les modalités de reversement par la ville du produit de la TEOM annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer cette convention.

**DEL2011\_137 : Actualisation des tarifs de la délégation de service public de collecte des déchets industriels et commerciaux assimilables à des ordures ménagères pour l'année 2011.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article unique : Autorise le délégataire désigné Sita à appliquer la révision des prix au titre de l'année 2011 comme indiqué sur le tableau en annexe.

CONTENANT DIVERS LOCATION	TARIFS 2010 ANNUELS H.T.	TARIFS 2011 ANNUELS H.T.
120 Litres	326.21 La location +1.30 La levée	334.42 la location + 1.33 la levée
240 Litres	677.75 la location + 2.41 la levée	694.80 la location + 2.47 la levée
340 Litres	957.88 la location + 3.43 la levée	981.98 la location + 3.52 la levée
660 Litres	2069.39 la location + 5.58 la levée	2121.46 la location + 5.72 la levée
750 Litres	2352.55 la location + 6.35 la levée	2411.75 la location + 6.51 la levée
1 000 Litres	3123.64 la location + 8.44 la levée	3202.24 la location + 8.65 la levée
Compacteurs 10 m3	7299.92	7483.62
Compacteurs 20 m3	8057.24	8259.99
Poste fixe plus caisson 25 m3	8477.18	8690.50
Mise à disposition de benne ouverte 7 m3	1075.17	1102.23
Mise à disposition de benne ouverte 15 et 25 m3	1241.92	1273.17
Mise à disposition de benne fermée 7 m3	1135.97	1164.56
Mise à disposition de benne fermée 15 m3	1287.30	1319.69
<b>PRESTATIONS</b>	<b>TARIF H.T. 2010</b>	<b>TARIF H.T. 2011</b>
Visite trimestrielle EHT/visite	58.06	59.52
Enlèvement unitaire EHT/rotation	108.48	111.21
Traitement EHT/tonne	96.51	98.94
Taxe Ademe EHT/tonne*	17.00	17.00

\* Ce tarif devra prendre en compte les futures applications d'augmentation de la TGAP.

**DEL2011\_138 : Actualisation du montant de la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.**

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Le montant de la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement est fixé à 16 415,10 euros par place de stationnement manquante.

Article 2 : Ce montant suivra l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE et sera modifiable au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Article 3 : La recette en découlant au budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature 1345 (participation pour non réalisation d'aires de stationnement) ; fonction 8240 (aménagement tissu urbain) ; activité 1 850 (fonctionnement de la structure).

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou un adjoint habilité à cet effet, à signer les actes et toutes les autorisations administratives en découlant.

<><>

**DEL2011\_139 : Renouvellement du mobilier des espaces adultes de la bibliothèque Robert Desnos.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Approuve la rénovation, le réaménagement et le changement de mobilier des espaces adultes de la bibliothèque municipale Robert Desnos et inscrit au budget d'investissement de la ville de Montreuil la somme de 300 000 € TTC nécessaire à cette rénovation.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à solliciter une subvention pour le changement de mobilier des espaces adultes de la bibliothèque municipale Robert Desnos de Montreuil auprès de l'Etat et du Conseil général de Seine-Saint-Denis.

**DEL2011\_140 : Avenants n°1 à passer avec les entreprises titulaires des marchés à procédure adaptée relatifs aux travaux de réhabilitation du bâtiment jeunesse sis 62 rue Franklin**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

Article 1 : Autorise Madame la Maire à signer les avenants n°1 à passer avec les entreprises titulaires des marchés à procédure adaptée relatifs aux travaux de réhabilitation du bâtiment jeunesse sis 62 rue Franklin dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire

Article 2 : Les montants des avenants sont fixés ainsi qu'il suit :

Entreprise	Désignation du Lot		Avenant	Montant € H.T.
ELENDIL	Lot n° 1	Démolition – maçonnerie	Avenant n° 1	42 077.27
SAS MERI	Lot n° 3	Menuiserie intérieure et extérieure	Avenant n° 1	2 813.00
S.G.R.	Lot n° 4	Métallerie	Avenant n° 1	21 755.76
VISSOUARN	Lot n° 5	Plomberie -- chauffage -- VMC	Avenant n° 1	7 230.39

Article 3: Les montants initiaux H.T. des marchés passent ainsi pour ces entreprises :

ELENDIL	de	331 740.38 € HT	à	373 817.65 € HT
SAS MERI	de	116 633.90 € HT	à	119 446.90 € HT
S.G.R.	de	26 527.74 € HT	à	48 283.50 € HT
VISSOUARN	de	49 517.35 € HT	à	56 747.74 € HT

Article 4 : La dépense supplémentaire de 73 876.42€ HT soit 88 356.20€ TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, en section d'investissement

**4-Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution :**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises du 28 janvier au 7 avril 2011 dans le cadre de ses délégations d'attribution.

DEC2011\_026 : Attribution du marché à procédure adaptée à la société ATGT relatif à la mission d'étude topographique sur le quartier la Noue Clos Français pour un montant de 28 700 € HT soit 34 325,20 € TTC. (07/03/11)

DEC2011\_027 : Attribution du marché à procédure adaptée à la société FISPAR relatif à l'acquisition de deux balayeuses identiques d'occasion VL pour un prix de 74 900 € HT soit 89 580,40 € TTC. (15/03/11)

DEC2011\_028 : Délégation du droit de préemption urbain renforcé à l'office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) concernant le bien sis 4 rue Pierre de Montreuil, cadastré AI 102 appartenant à M GONCALVES Manuel. (09/03/11)

DEC2011\_029 : Ester en justice et se pourvoir devant les juridictions judiciaires concernant un bien sis 54 rue Cuvier. (24/02/11)

DEC2011\_030 : Signature de la convention de location et d'utilisation du réfectoire du collège Marcellin Berthelot entre la ville de Montreuil et le collège Marcellin Berthelot. (16/03/11)

DEC2011\_031 : Attribution du marché à procédure adaptée à l'association AFASER ESAT Pierre Boudet relatif au désherbage du cimetière communal pour un prix de 84 000 € TTC. (17/03/11)

DEC2011\_032 : Signature du bail de courte durée entre la ville de Montreuil et l'OPHM pour la location d'un local sis cité Mare à l'Ane-29 rue de la Mare à l'Ane, mis à disposition de la Ville à usage d'atelier de peinture et peinture sur soie pouvant accueillir au maximum 10 personnes. (01/03/11)

DEC2011\_033 : Attribution d'une subvention pour la mise en place d'installation solaires photovoltaïques, à Monsieur MONVOISIN pour un montant de 625,59 € (10/03/11)

DEC2011\_034 : Attribution d'une subvention pour la mise en place d'installation solaires photovoltaïques, à Monsieur BRUNEAU pour un montant de 840 € (09/03/11)

DEC2011\_035 : Attribution d'une subvention pour la mise en place d'installation solaires thermiques à Monsieur RIBEIRO pour un montant de 450 € (09/03/11)

DEC2011\_036 : Attribution du marché à procédure adaptée à la société COLIBRIJE relatif à l'achat de livres de prix pour enfants et adultes pour un montant entre 35 000€HT et 48 000€HT soit entre 37 037€TTC et 50 794€TTC. (18/03/11)

DEC2011\_037 : Attribution du marché à procédure adaptée à la société FORET Entreprise relatif à l'entretien et le contrôle des pompes de relevage des eaux usées situées dans les fosses de relevage sur divers bâtiments communaux pour les années 2011 à 2013 pour un montant entre 68 103 € HT et 193 000 € HT. (08/03/11)

DEC2011\_038 : Attribution du marché à procédure adaptée à la société USEO relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de refonte du site intranet de la ville de Montreuil pour un montant entre 33 280 € HT soit 39 802,88 € TTC. (10/03/11)

DEC2011\_039 : Attribution du marché à procédure adaptée à la société AI-LADOMIFA relatif à la sécurisation et la surveillance des abords scolaires de la commune de Montreuil pour un montant entre 120 000 € HT soit 143 520 € TTC. (23/03/11)

DEC2011\_040 : Attribution d'une subvention pour la mise en place d'installation solaires photovoltaïques, à Monsieur COONE pour un montant de 710,90 € (11/03/11)

DEC2011\_041 : Attribution du marché à procédure adaptée à la société Repro Service Bureau relatif à aux travaux de reprographie pour un montant entre 50 000 € HT soit 59 800 € TTC. (23/03/11)

DEC2011\_042 : Modification du montant du fonds de caisse de la régie de recettes au centre municipal de santé dénommé Tawhida Ben Cheikh . (17/03/11)

DEC2011\_043 : Création d'une sous régie-d'avances concernant le multi accueil Maurice Titrant situé sis 6 rue Rosa Luxembourg (23/03/11)

DEC2011\_044 : Signature de la convention de mise à disposition et d'accompagnement à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise G4 INTERACTIVE (24/03/11).

DEC2011\_045 : Signature de la convention de mise à disposition et d'accompagnement à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise ELIA ESSENTIALS (24/03/11).

DEC2011\_046 : Signature de la convention de mise à disposition et d'accompagnement à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise ONG TEL (26/01/11).

DEC2011\_047 : Signature de la convention de mise à disposition et d'accompagnement à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise DB STUDIO (28/01/11).

DEC2011\_048 : Ester en justice et se pourvoir devant les juridictions judiciaires concernant un bien sis 17-19 rue Edouard Vaillant. (14/03/11)

DEC2011\_049 : Attribution du marché à procédure adaptée à la société SCORE relatif au règlement des prestations pour le paiement des intermittents du spectacle vivant à Montreuil pour un montant variant entre 50 000 € HT et 120 000 € HT. (21/03/11)

DEC2011\_050 : Attribution du marché à procédure adaptée à la société SODIT relatif à l'étude de la circulation dans le Bas Montreuil pour un montant variant entre 42 600 € HT et 50 949,60 € TTC. (01/04/11)

DEC2011\_051 : Attribution d'une subvention pour la mise en place d'installation solaire photovoltaïques à M et Mme JOURNET pour un montant de 710,90 €. (23/03/11)

DEC2011\_052 : Attribution du marché à procédure adaptée à l'agence d'architecture « DES CLICS ET DES CALQUES » relatif à la maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un Dojo et l'aménagement d'une aire d'évolution extérieure à l'emplacement du gymnase Diderot 1 à démolir pour un montant variant entre 109 400 € HT et 130,842,40 € TTC. (24/03/11)

DEC2011\_053 : Droit de préemption urbain renforcé concernant l'immeuble sis 21 rue des Epermons, cadastré V 93, – propriétaire : M et Mme PHILIPOT Alain au prix de 240 000 €. (07/04/11)

DEC2011\_054 : Attribution du marché à procédure adaptée avec la société ELECTROGELUZ BERCY relatif aux travaux de reprographie et de photocopie pour les années 2011 et 2012 pour un montant variant entre 38 000 € HT et 193 000 € HT soit 45 448 TTC et 230 828 TTC. (30/03/11)

DEC2011\_055 : Attribution du marché à procédure adaptée avec la société SOCOTEC relatif aux travaux de vérification des installations électriques dans les bâtiments communaux pour les années 2011 et 2012 pour un montant de 46 084€HT soit 55 116,46€TTC. (28/03/11)

DEC2011\_056 : Attribution du marché à procédure adaptée avec la société SAS YCARS relatif aux travaux de vérification des systèmes de désenfumage naturel dans les bâtiments communaux pour les années 2011 à 2013 pour un montant variant entre 15 000 € HT et 90 000 € HT soit 17 940 TTC et 107 640 TTC. (30/03/11)

DEC2011\_057 : Attribution du marché à procédure adaptée avec la société GLOIRE Ile de France relatif aux travaux de vérification des extincteurs et RIA dans les bâtiments

communaux pour les années 2011 et 2012 pour un montant variant entre 20 000 € HT et 193 000 € HT soit 45 448 TTC et 230 828 TTC. (30/03/11)

DEC2011\_058 : Attribution du marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec la société SAGE relatif à la maintenance du progiciel Sage Financement pour un montant variant entre 3 080 € HT soit 3 683,68 TTC. (30/03/11)

DEC2011\_059 : Attribution d'une subvention à M et Mme ADAM Paul dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements pour un montant de 1 000 € (05/04/11)

DEC2011\_060 : Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du service enfance lors du séjour organisé à MAUROUX du 02/08/11 au 26/08/11 (31/03/11)

DEC2011\_061 : Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du service enfance lors du séjour organisé à ECRILLE du 08/08/11 au 26/08/11 (31/03/11)

DEC2011\_062 : Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du service enfance lors du séjour organisé à ST BRIS LE VINEUX du 08/07/11 au 24/07/11 (31/03/11)

DEC2011\_063 : Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du service enfance lors du séjour organisé à MOUROUX du 05/07/11 au 29/07/11 (31/03/11)

DEC2011\_064 : Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du service enfance lors du séjour organisé à SAINT-BRIS-LE-VINEUX du 05/08/11 au 21/08/11 (31/03/11)

DEC2011\_065 : Attribution d'une subvention à M ROUSSELY pour la mise en place d'installations solaires photovoltaïques pour un montant de 390 € (28/03/11)

DEC2011\_066 : Signature de la convention d'accueil de la Base de loisir de Champs sur Marne entre la ville de Montreuil et l'association ADAG Loisirs 93 à titre gratuit. (06/04/11)

<><>

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare la séance levée à 1 heure.

<><>

Fait à Montreuil, le 20 MAI 2011

Pour la Maire, par délégation  
La Directrice Générale Adjointe,



Christine PRIEUR

